

Les troubles d'apprentissage de l'enfant et du jeune adolescent : Repérage, diagnostic, enjeux dans l'examen psychologique

OBJECTIFS

Les troubles d'apprentissage, au sens large, représentent actuellement une des principales demandes de consultation et d'aide auprès des psychologues (bilan diagnostic, prise en charge des conséquences de l'échec scolaire : sentiment d'infériorité, anxiété, blocage, décrochage, etc.) et des professionnels de la santé (orthophonistes...) et de l'éducation.

L'enjeu du bilan psychologique est dans ce cadre essentiel.

Repérer le plus précocement possible les troubles, engager le diagnostic psychologique différentiel, penser les prises en charge, seront les objectifs essentiels de l'examen psychologique approfondi.

PUBLIC CONCERNÉ

Psychologues de l'enfance en institution et en libéral.

MODALITÉS

2 journées de 9 h à 17 h.

INTERVENANTS

Delphine BACHELIER

Psychologue spécialisée en neuropsychologie, coordinatrice des projets cliniques ECPA, enseignante à l'École de Psychologues Praticiens Lyon

Georges COGNET

Psychologue clinicien
Enseignant à l'École de Psychologues Praticiens
Consultant aux Éditions du Centre de psychologie appliquée

CONTENU

- Qu'est-ce qu'un trouble des apprentissages ?
- Étude des troubles : TDA/H, dyspraxies, dysphasies et dyslexies.
- Prévalence des troubles.
- Le bilan psychologique d'un enfant ou d'un jeune adolescent consultant pour un trouble des apprentissages :
démarche de l'examen,
les tests généralistes (WISC-IV, KABC-II, NEMI-2), leur pertinence, comment les interpréter, du test généraliste à l'évaluation complémentaire, la démarche pas à pas pour sélectionner ses épreuves.
- Le dispositif de repérage au sein de l'Éducation nationale (évaluations nationales, Rased, médecins scolaires).
- Les ressources d'aides et de soutien :
le soutien scolaire en classe,
les aides diverses (parents, intervenants...),
les prises en charge orthophoniques,
les Centres de référence des troubles d'apprentissage,
les parcours scolaires et la pédagogie différenciée,
les orientations spécialisées (dossier MDPH, CLIS, ULIS, SEGPA).

Organismes - Institutions
Inscription individuelle - 20 % **600 €**